

Séance du 1<sup>er</sup> juin 2017

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 26 mai 2017, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjointes ; M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Belbaraka, Bensoussan, MM. Boutonnet, Daubisse, Iriart, Mme Wagner conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Juzan à Mme Duhart ; M. Salducci à M. le Maire ; Mme Candillier à M. Arcouet ; Mme Destin à M. Laiguillon.

**ABSENTS** : Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Artiaga.

**SECRETAIRE** : M. Boutonnet.

M. Neys présente le rapport suivant :

**OBJET : ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE** - Pont Saint-Esprit – Déplacement et rétablissement du réseau Grdf dans le cadre des travaux de réhabilitation du pont - Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la société Grdf.

La ville de Bayonne a programmé la réhabilitation du pont Saint-Esprit en 2017.

Les travaux à réaliser dans ce cadre prévoient notamment :

- un décaissement général de la chaussée;
- la dépose de tous les réseaux ;
- une étanchéité complète de la chaussée du pont qui doit se situer, pour être pérenne, sous les nouveaux réseaux des concessionnaires, et notamment sous les réseaux de la société Grdf.

Pour des raisons de protection de ladite étanchéité, de planning et de coactivité, il est décidé d'attribuer la fourniture, y compris les dalles de fermeture, et pose d'une galerie technique devant accueillir le réseau Grdf, au titulaire des travaux de réhabilitation du pont.

Une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée à la Ville de Bayonne par la société Grdf a été établie.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver la présente convention avec la société Grdf et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIE  
CONFORME AU REGISTRE  
Par délégation du Maire,  
Dominique Foulon  
Directeur général adjoint